

1919 Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages, sont au nombre de Dix.

- Mlle Mello
- Nardoville Marthe née le 2 Mars 1894 à Orsay
 - Macé Renée née le 14 Mai 1894 à Orsay.
 - Eaehemy Albertine née le 8 Janv. 1895 à Bures
 - Ferchal Georgette née le 15 Janvier 95 à Orsay
 - Chapuis Marthe née le 20 Mai 96 à Orsay
 - Orcel Lucie née le 18 Mai 1897 à Orsay
 - Cenet Marguerite née le 15 Oct. 1898 à Villejeux
 - Carlier Fernie née le 31 Oct. 1899 à Bures & Forges
 - Jugé Germaine née le 2 Mars 1901 à Orsay.
 - Strosillot Eugénie née le 9 Nov. 1902 à Bures

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} Tour ————— 2^{ème} Tour ————— 3^{ème} Tour —————
 21 votants 21 votants 11 votants

Noms	Suffrages	Noms	Suffrages	Noms	Suffrages
Macé Renée	7	Macé Renée	12		
Ferchal Georgette	5	Ferchal Georgette	3		
Chapuis Marthe	4	Eaehemy Albertine	3		
Eaehemy Albertine	3	Chapuis Marthe	3		
Nardoville Marthe	1				
Carlier Fernie	1				

Mlle Renée Macé ayant obtenu le plus grand nombre de voix, a été proclamée 1^{re} élue pour l'année 1919.

et la cérémonie de son couronnement, fixée au dimanche 18 Mai prochain.

Et ont signé, les Membres présents.

anthe lauz, Emorie, A. Lapine
 L'Amari, Bouffard, curé St-Omer
 P. Hiver, Descepteur, Rivon, Gervin
 E. Faure, G. Lamine, Barry, A. Lebrun
 P. Charton, Luper, Laperrière, Laperrière
 Laroque, Girard, J. Drouot
 Girard, Girard, J. Drouot

Le conseil se réunit en séance.
 Sont présents: M. M. Epistolle, Maire, Charton, Égros, Adrien, Olivier, Drouot, Sureau, François, Girard, Moyelle, Suroque.

Sont absents: M. M. Hacary, Feltier, Camille, Trouvé et M. Bissen, mobilisé.
 M. Drouot est élu secrétaire, il donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observation.

Monument funéraire pour les Soldats.

Le Conseil décide qu'une souscription publique sera faite dans la Commune pour l'érection d'un monument funéraire, en souvenir des soldats morts pour la France.

Un comité sera nommé ultérieurement pour recueillir les souscriptions.

Nouvelles désignations de Bues.

Dans le but de perpétuer à Oury, le souvenir des hommes glorieux et des batailles célèbres de la Grande Guerre, le Conseil décide de donner à quelques unes des rues de la Commune, les noms suivants:

- 1^o Rue Manducour portera le nom : Avenue du
Maréchal Foch.
- 2^o La rue partant de la Rue Elisa Desjournes
et y aboutissant, portera le nom de Georges
Clémenceau.
- 3^o La rue partant du Bois des Hautes, à la
Gare du Guichet, portera le nom de : Rue
de Verdun.

Les plaques indicatrices, seront placées
immédiatement.

Constitution de fonds de chômage

Il est fait lecture de la circulaire préfec-
torale, en date du 28 février dernier, et
relative à la constitution d'un fonds de
chômage

En Conseil.

Considérant que les ressources actuelles
de la Commune ne permettent pas de
créer une caisse de chômage.

Que le travail, surtout pendant la
meilleure saison de l'année, ne man-
que pas aux ouvriers.

Décide de ne pas porter la création d'un
fonds de chômage.

Achat de charbon pour les écoles

En Conseil désireux de régler une four-
niture de charbon faite par M. Cou-
rillon, N^o de charbon, à Orsay. Sur
Monsieur le Préfet, en raison des circons-
tances spéciales dans lesquelles ces
achats sont faits, administrativement
et non commercialement, de dis-
penser la Commune de Marché, d'en
registrement pour le règlement de
7 tonnes 1/2 de houille à 80 l'anne
soit 540⁺40 et des achats prochains
destinés au chauffage, pendant
l'hiver, des écoles, autant que lesdits
achats n'auront aucune forme com-
merciale, comme dans le cas présent

Mandatements d'une
gratification de 50⁺ de 50⁺ fait par M. le Maire, pour M. Vaudry
au porteur de dépêches.

porteur de dépêches, à titre de qualification sur l'article 94. Dépenses imprimées, de l'exercice 1919.

Mandats de Mme Daultier.

Arbre du Boulevard Dubreuil

Figure de Paris - Timours

Questions diverses.

Assistance aux femmes en couches

Le Conseil approuve le mandatement de 30^{fr}. fait par M. le Maire, pour Mme Daultier, Sage-femme, à Orsay, sur l'article 94. Dépenses imprimées, de l'exercice 1919, pour l'accouchement de Mme Constant.

M. le Maire signale au Conseil les dépêches de notifications faites par un platane n° 22, rue Boulevard Dubreuil, Chemin de Grande communication n° 95, dans la traversée d'Orsay.

Le Conseil reconnaissant le bien fondé de la réclamation, émet le vœu que l'arbre désigné soit abattu.

M. le Maire expose qu'il a reçu plusieurs réclamations des habitants, en raison des heures trop éloignées du départ des trains, le matin, de la Gare d'Orsay, sur Paris.

Le Conseil est d'avis que des départs plus fréquents rendraient service aux habitants, et pour ces motifs, émet le vœu qu'un train supplémentaire soit mis en marche le matin entre 8^h 10 et 11^h 18.

M. M. Allorge et Rouvine sont autorisés de plaquer conditionnellement des tables de réclamation sur des terrains appartenant à la Commune.

Le vœu est fait au Conseil, d'une lettre concernant la route du lait.

Un dépôt sera établi sur un terrain communal, afin de faciliter le travail de l'Entrepreneur de l'échange.

Mme Constant habitant Orsay, de puis le 20 Janvier 1919, et précédemment en couches à Mazille Saône et Loire, sans ressources, admise en 2^e partie.

Assistance
aux familles nombreuses.

M. Vandon Camille ayant quitté Or-
pave allée habiter La Roche, com-
mune de Villebonc Seine et Oise, a
des lois perdu son domicile de re-
cours à Orpave, et par suite, doit
être rayé de la liste des allocataires
de cette Commune.

Citations

Le Lieutenant-Colonel, commandant
le 20^e Rég^t d'Inf^{ie}, cite à l'ordre du Ré-
giment, Gérolas Fernand, soldat numéro
matricule 1617.

Mitrailleur qui a pris part à tous les
combats du Régiment, depuis le 18 juillet
1918. et s'y est toujours fait remarquer
par son courage et sa belle attitude au
feu. (Croix de guerre.)

Citation, à l'ordre du Régiment. Seroy Rég.
Très bon agent de liaison. S'est distingué
pendant les combats du 10 Août au 5
Septembre 1918. et transmis tous les
ordres du Chef de Bataillon, malgré
un feu violent de l'ennemi et la
plus grande fatigue. (Croix de guerre.)
Après lecture faite, les Membres pré-
sents ont signé.

Le Secrétaire *Faroguy* Le Maire *Girard*
abraham

Séance du 30 Mars 1919

Convocations.

Du mardi 25 Mars 1919
Convocation du Conseil municipal,
pour le Dimanche 30 Mars, à 2 heures
à la Mairie, pour délibérer sur les affaires
portées à l'ordre du jour. Le Maire.

abraham

Le dimanche 30 Mars, à 2 heures du soir, les Membres composant le Conseil municipal d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Capostolle, Maire.
Présents: M. M. Capostolle Maire, Charton & Coq Adjoint, Dreux, Ecieux, Grégoire, Girard, Lacroix, Bissot, et Carogue.
Absents: M. M. Olivier excusé, et M. M. Jacary, Teltier Camille, Noyelle et Apollinaire Paul démissionnaire.

M. Bissot a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le projet présenté par M. Colin, archevêque de la Commune est adopté.

Il est procédé à un vote pour le choix de l'emplacement du monument.

Cimetière	_____	6 voix
Orsay	_____	2 -
Bulletin blanc	_____	1 -

Une souscription sera faite dans la Commune. Un comité composé des personnes désignées ci-dessus, sera chargé de recueillir les souscriptions.

M. M. Capostolle Maire, Baron, Carillet, Durrier-Paul, Firmé, Genétain, Girard, Grégoire, Gaillet, Sapida curé, Carogue, Leferre, Pertaudaud, Merrier-Olivier, Souffray, Sarrucé, Simon-Linière, Lenois, Ghiriot, Courville

Le Maire expose au Conseil, que pour les besoins de l'exploitation de sa carrière, il lui est nécessaire de déplacer pour la 3^e fois, une partie du chemin rural N^o 14. d'Orsay, à Courtaloux.

M. le Maire étant intéressé dans l'affaire se retire de la salle des séances.

Monument
funéraire pour
les Soldats.

Le Conseil.

Considérant le bien fondé de la demande de M. Eapostolle, de l'intérêt qui s'attache à ne pas entraver le travail de son industrie qui occupe une partie des ouvriers de la localité et des environs.

Considérant que les relations d'Orsay à Courtabœuf, s'établissent par la partie d'un nouveau chemin, qui il a créé à cet effet, en 1906, et qui relie le chemin de Courtabœuf à celui de la Cyprenne.

Considérant que le nouveau tracé proposé, n'apportera pas de perturbation dans les relations d'Orsay à Courtabœuf, et sera concorde avec celles de Villebon.

Accepte le nouveau tracé, sous réserve que la C^{ie} des chemins prendra sur les lieux, pour l'étudier sur place, qu'une modification de pente dans la mesure du possible, sera faite par M. Eapostolle à son compte, au tracé actuel du chemin dans la partie qui va du plan incliné à la forge, et qui en outre, un pont de 3^m de largeur, avec garde-fous, sera construit au-dessus de la tranchée qui il traverse.

Même chemin

La Commission examinera sur place, la partie qui va du pont construit par la C^{ie} des chemins de fer de l'Est, au coin de que fait le chemin de Courtabœuf, entre la propriété de M. Surge et celle de M. Eapostolle. Un rapport sera fait par le Gérant communal et le secrétaire de la Commission, pour les deux modifications précitées. Il sera approuvé par le Président et les Membres présents.

Chemins vicinaux

Le Conseil, signale à l'attention de l'Administration vicinale, le mauvais état dans lequel se trouve des chemins vicinaux et spécialement celui conduisant à la gare des Marchandises d'Orsay.

l'état du chemin de Grande communication
N° 68 dans la traversée d'Orsay et demande
la création d'un cariveau, sur une longueur
d'environ 10 mètres, à l'entrée de l'ense-
ment de la prairie (chemin de Ezène à
Orsay.

Subvention
des Sompniers.

La subvention de l'Etat allouée aux Sa-
pours-Sompniers, s'élevant à . . . 64⁴⁵
sera attribuée à l'achat du matériel et
équipements.

Et ont signé les Membres présents.

a la suite desq^s J. Charton, Luyet, Tesson, J.
Q. Girard, J. Luyet, J. Luyet

Session de Mai 1919

Convocations -

Du mardi 17 juin 1919
Convocation du Conseil municipal, pour
le dimanche 22 juin, à 8 heures du soir,
à la mairie, pour la tenue de la session
de Mai.

Le Maire,
A. Dupont

Le conseil municipal des sa-
pours de 22 juin, à 8 heures du soir, le Conseil mu-
nicipal d'Orsay, régulièrement convoqué,
s'est réuni dans la salle des séances, sous
la présidence de M. Expostolle, Maire, pour
la session ordinaire du mois de Mai.
Etaient présents: M. M. Expostolle, Maire,
Charton, Luyet, Adjoint, Olivier, Fournier, Gié-
goire, Luyet, Bissou, Girard et Meyelle.
Etaient absents: M. M. Dreux, Rocard, Lellier

Caroquet et Agassant Paul démissionnaire.
M. Girard a été désigné pour remplir des fonctions de Secrétaire; puis il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observation.

Compte de Gestion

Le Conseil approuve le compte de Gestion de l'exercice 1919, présenté par M. Juvais, Receveur municipal et dont les Recettes et Dépenses s'élevaient:

Recettes	_____	100017 ¹ 17
Dépenses	_____	63249 ¹ 54
		Excédent de recettes = 36767 ⁶ 63

Laquelle somme sera portée au chapitre additionnel de 1919.

Compte de Gestion

Le Conseil approuve le compte de Gestion présenté par M. Marchand, Girard intérimaire, des sept premiers mois de l'exercice 1918.

Soit l'excédent de recettes =	_____	15.290.31
Et attendu que pour vérification du compte précédent, le comptable a été reconnu débitaire de	_____	7994.30

Et déclare débitaire de 7994.30

Compte de Gestion

Le Conseil approuve le compte de gestion présenté par M. Baerredict 1^{er} tour au 30 Septembre 1918 et la gestion de M. Morand du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 1918. ces deux gestions étant rattachées, et dont l'excédent de recettes s'élève à - - - - - 27.253⁰02

laquelle somme sera transportée au compte de la gestion 1918 (2^e partie.)

Compte administratif

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des Recettes et des Dépenses effectuées pendant l'année 1918

Après ce compte rendu, M. le Maire et M. l'Adjoint se retirent de la salle.

Le Conseil procède à la nomination d'un Pré-
sident.

M. D'oyelle ayant obtenu la majorité des suf-
frages, est élu.

Le Conseil émet un vote favorable sur le compte
administratif présenté par M. Esposito et les
recettes et dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice
1918.

Toutes les opérations de l'exercice sont closes
et les crédits annulés.

Comptes du Bureau des Comptes et du Budgets du Bureau de
de Bienfaisance et de l'Assistance de l'exercice 1918, sont app-
rouvés.

Le Conseil est d'avis d'approuver le compte
de gestion de l'hospice comprenant les
recettes et dépenses faites dans cet établis-
sement en 1918.

Chapitres additionnels Chapitres additionnels de 1919.

Recettes -

Excédent de l'exercice 1918	3097.63
Case vicinale 1918	2126.67
Case sur les chiens 1918	692.-
Rentes sur particuliers	499.-
Excédent du Revenu de l'hospice	2662.76
Produit du contrôle d'énergie électrique	15.40
Service vicinal 1917	3280.81
Centimes communaux 1916	9842.07
Service vicinal 1916	1942.72
Case municipale sur les chiens 1917	646.-
id - 1916	668.-
Centimes communaux 1915	4998.01
Service vicinal 1915	1320.15
Chiens 1915	506.-
Case vicinale 1914	181.09
Vente des viandes 1914	57.50
Chiens 1914	190.-
Produit de la prescription et de l'emprunt pour le monument des soldats	20.000.-

Total 86595.81

Dépenses

Travaux sur chemins vicinaux	4751 ⁷⁷
Emploi du legs Garra	282.50
Reversement au Bureau de Bienf ^{ce}	700. "
Emploi de la subvention pour les pompes	2.86
Entretien du matériel d'incendie et d'équipement	311.33
Plus-value des impositions extraordinaires	602.74
Mémoires impayés des exercices antérieurs	3200. "
Réfection de la Puelle aux Cordiers	700. "
Subvention à la Caisse des Ecoles	700. "
Frais d'accouchements des indigents	420. "
Gratification au Carionnier - Chef	50. "
Gratification à M. Daré Instituteur	50. "
Allocation au Secrétaire de la Mairie pour les cumulations des mariages	100. "
Apprentissage de métiers	200. "
Frais d'équipement des Forgerons, Bouffiers	2200. "
Entretien de la Mairie	800. "
Chauffage des écoles et Mairie	3000. "
Subvention à l'œuvre de la cocarde du souvenir	30. "
- id - des mutilés des Armées	50. "
- id - des pupilles de la Nation	50. "
- id - des pupilles de l'école	200. "
Compliments de traitement au Gard de Champêtre	250. "
Compliments de traitement au Secrétaire de la Mairie	120. "
Subvention à la Société de fanfare	200. "
Emploi de la souscription et de l'emprunt pour le monument des soldats	20000. "
Dépenses imprimées	2500. "
Total	50471 ²⁰
Recettes	86.595 ⁸¹
Dépenses	50.471 ²⁰

Excédent — 36.124⁶¹

Budget primitif.

Le Conseil vote les dépenses obligatoires
et facultatives pour l'exercice 1920.

Savoir:

Traitement du Secrétaire	2400 ⁰⁰
Frais de Bureau de la Mairie	500. "

A Reporter — 2900. "

Reporté	2900.-
Impairies à la charge de la commune	30.-
Conservation des archives	50.-
Frais des Registres de l'Etat civil	200.-
Abonnements au Journal Officiel	4.-
- id - au Bulletin des Lois	6.-
Frais de confection des Rôles	70.-
Frais de chauffage du Bureau de la Gendarmerie	60.-
Graissement du Receveur municipal	1727.-
Graissement du Garde-Champêtre	2000.-
Dotations de la Rosière	1500.-
Télégraphe. Allocation au porteur de dépêches	700.-
- id - - id - à la Recceure des Postes	300.-
Abonnements au Journal des Maires	5.-
Constatation de décès	30.-
Salaires du Carabon. Officier	30.-
Caisse d'épargne	400.-
Annuaire du département	5.50
Viures de famille	10.-
Secours aux Revenistes et à leurs familles	100.-
Entretien de la Mairie	300.-
Entretien et clôture des Circonscriptions	300.-
Contributions sur les biens et revenus communaux	170.-
Apprentissage de métiers	125.-
Mabillement d'enfants	68.-
Reversement au Bureau de Bienf. & Legs ^{à Paris}	700.-
Entretien des Bâtimens communaux	100.-
Chaussures aux enfants des écoles	100.-
Entretien des fontaines, puits, mares	150.-
Assurance des Bâtimens communaux ^{contre l'incendie}	80.-
Entretien et remontage de l'horloge	100.-
Allocation à la Société de Sompies	200.-
Entretien des pompes à incendie ^{accessories et équipement}	100.-
Assurance des Sompies	80.-
Contingent de la C ^{ne} pour les enfants assistés	500.-
Contingent de la C ^{ne} pour les aliénés	1100.-
Dépenses d'assistance médicale gratuite	300.-
Petites opérations chirurgicales	50.-
Dépenses d'assistance aux vieillards, infirmes ^{incapables et hospitalisés}	3000.-

Reporté - 17910.50

Report	17910 ⁵⁰
Vaccination gratuite	300 ⁵
Assistance médicale gratuite pour les ^{gens de lettres}	45 ⁵
Contingents dans les dépenses de protection ^{de la santé publique}	250 ^{..}
Inspection sanitaire des tueries et abattoirs	245 ^{..}
Retraites ouvrières (contingent de la C ^{om})	50 ^{..}
Assistance aux familles nombreuses en ^{seigneurs}	1200 ^{..}
- id - aux femmes en couches	350 ^{..}
Assurances des employés municipaux	90 ^{..}
Allocation à la Société de bienfaisance	200 ^{..}
Secours temporaires aux indigents	200 ^{..}
Subvention à la Société de secours mutuels	250 ^{..}
Frais de Bureau - id -	50 ^{..}
Adhésion à la fédération nationale	10 ^{..}
Frais du contrôle énergie électrique	20 ^{..}
Frais d'éclairage électrique et matériel	200 ^{..}
Entretien des Ecoles	500 ^{..}
Indemnités de résidence aux Inst ^{rs} et Inst ^{cs}	550 ^{..}
Indemnités de logement - id -	2150 ^{..}
Chauffage des classes et Mairie	1800 ^{..}
Mobilier scolaire et matériel d'enseignement	150 ^{..}
Salaires de l'liste de l'école maternelle	720 ^{..}
Registres et imprimés à l'usage des écoles	20 ^{..}
Indemnités de chauffage aux Inst ^{rs} et Inst ^{cs}	210 ^{..}
Achat de livres de prix	200 ^{..}
Subvention à la caisse des Ecoles	250 ^{..}
Fournitures aux élèves des Ecoles	1000 ^{..}
Suppléments de traitement au personnel ^{enseignant}	3950 ^{..}
Médailles et livres pour prix	50 ^{..}
Subvention à la société mutuelle scolaire	100 ^{..}
Emploi du legs Savras	1412 ⁵⁰
Aide aux écritures, de la Mairie	1200 ^{..}
Entretien des Puits, quai et places ^{publiques}	1400 ^{..}
Eclairage des Puits	3400 ^{..}
Entretien des Puits	3500 ^{..}
Indemnité au Berger communal	600 ^{..}
Salaires des cantonniers de la voirie ^{vaine}	5900 ^{..}
Entretien des chemins ruraux	1000 ^{..}
Report	51563 ⁵

Repose	51563.00
Salaires des cantonniers des chemins vicinaux	2160.00
Entretien des chemins vicinaux	1845.00
Dépenses diverses	100.00
Frais généraux & Frais de votes de timbre	100.00
Contingents affectés aux chemins de G ^{de} com.	4065.00
Dépenses des commissions arbitrales	60.00
Fête nationale et autres fêtes	1500.00
Recevoirement de la Commune par le Contrôleur	150.00
Honoraires de l'architecte, Géomètre	500.00
Secours de Guerre	500.00
Retraites, ouvrières & Secrétaire Adjoint	720.00
Dépenses imprimées	3000.00
Entretien de la Mairie	180.00

Total ————— 66443.00

Des recettes étant de ————— 31382.67

Il reste à pourvoir à un déficit de 35060.33
 Or la loi du 5 Avril 1884.

Considérant que les dépenses ci-dessus sont
 urgentes et justifiées

Le Conseil vote une imposition extra-
 ordinaire de 35060.33 représentant 86.64
 additionnels au principal des contribu-
 tions directes, pour couvrir les dépenses
 annuelles ordinaires ci-dessus désignées

Le Conseil municipal
 Vu les lois des 31 juillet 1867. et 5 Avril
 1884.

Délibère ce qui suit :
 Il est voté une imposition extraordi-
 naire de 4 centimes 94 centièmes par
 franc au principal des contributions
 pour le traitement du Gard Champêtre
 de la Commune d'Orsay, pour l'année
 1920.

Le Conseil municipal
 Vu la loi du 21 Mai 1836, l'instruction
 ministérielle du 24 Juin suivant et le

Traitement du
 Gard. Champêtre

Budget vicinal

Règlement général pour le service des chemins vicinaux
sur les propositions présentées par M. l'Agent
Voyer

Sur l'arrêté de mise en demeure de Monsieur
le Préfet en date du 8 Mai 1919.

Considérant qu'il y a intérêt à entretenir
dans un bon état de viabilité les chemins
de Grande Communication et intérêt com-
mun et vicinaux.

Adopte les propositions présentées par
Monsieur l'Agent Voyer pour l'entretien
de ces chemins

Vote l'inscription au Budget vicinal
des recettes et crédits nécessaires pour le
service des chemins vicinaux pendant
l'année 1920.

Budget primitif Recettes et dépenses 8.276⁷
Chapitres additionnels - id - 885^{1/4}

M. le Maire présente au Conseil le tableau
des annuités à payer pendant l'édite
année, pour assurer le remboursement
des emprunts autorisés antérieurement
- 4 centimes pour remboursement de 53.300⁷
autorisé par arrêté du 30^e déc 1902. Ecoles
- 3 centimes pour remboursement de 2333³³
autorisé par arrêté du 5-Mai 1903. Ecoles
- 10 centimes pour remboursement de
63.789⁶⁵, autorisé par arrêté du 10 Avril
1904. Quotient
- 4 centimes 30, pour remboursement de
21.666⁷ autorisé par arrêté du 1^{er} Mars 1908
Ecoles.

Expositions
extraordinaires

Mémoires à payer M. le Maire propose que sur crédits de
des exercices antérieurs. 3200⁷ soit inscrit au Budget additionnel
de 1919, pour assurer le paiement des mé-
moires restant dus des exercices antérieurs

Savoir :

Cravane de Menuiserie (Berthault) — 421¹⁸
Cravane de Ferronnerie (Grégoire) — 1100⁷

A Reporter — 821¹⁸

Repos	82 ^f 18
Travaux de serrurerie (Géguier)	293.29
Travaux de couverture et plomberie (Gaillard)	296.06
Travaux et fournitures (Gaillard)	4.40
Travaux de Maçonnerie (Sivier)	57.65
Soupes funèbres	161. .
Soupes funèbres	207. .
Soupes funèbres	324. .
Soupes funèbres	694. .
Total	2958.58

Le Conseil reconnaît que les dépenses restant à payer, ont été régulièrement justifiées, et qu'elles seront mandatées sur l'article C du Budget additionnel de 1919.

Médicaments. Les familles des Hôpitalisés revenus dans leurs foyers n'auront plus droit aux médicaments gratuits.

Cours complémentaire Le Conseil est d'avis d'approuver la décision à prendre sur le projet de création d'un cours complémentaire à l'école de Filles.

Salaires des cantonniers Chaque cantonnier recevra à partir du 1^{er} juillet prochain, temporairement, un salaire mensuel de 235^f.

Élévation du tarif des abonnements des Eaux. M. le Maire communique au Conseil, une lettre que lui a adressée M. Meignan, Président de la société des eaux, et par laquelle il sollicite le relèvement du tarif des abonnements.

Le Conseil.

Considérant que les Recettes de la société sont restées stationnaires, alors que les Dépenses ont augmenté dans des proportions très élevées.

Délibère :

Augmentation des tarifs d'abonnements, à partir du 1^{er} juillet 1919, sera de
 Concession de 500 litres 10^f .
 Concession de 250 litres 5^f .

10^e du traitement
du Receveur

Le Conseil municipal
Vu le décret du 27 juin 1876, article 5, et la circu-
laire de M. le Ministre de l'Intérieur du 1^{er} août 76
Considérant qu'il est légitime que les revenus du
Receveur municipal soient augmentés d'un
dixième.

Le Conseil vote l'adite augmentation en faveur de
M. Binois Receveur municipal et décide que la
somme nécessaire sera inscrite au Budget de
l'exercice 1919, à compter du 1^{er} janvier 1919.

Retraites ouvrières

En conformité de l'article 2 de la loi du 20 Décembre
1918, il est procédé à la nomination de quatre
Membres devant faire partie de la Commission
Locale

Employeurs.

Employés.

Citulaire Raxery Jean
Suppléant Jussot
Noluphe.

Citulaire Colard Sirpola
Suppléant Reggert - Léon

Diverses
communications

Acte est donné à M. le Maire des communica-
tions qu'il a faites sur : Le logement du
Directeur de l'école de Gergons. Lettre Guillaud
Lettre de M. Faré. Lettre relative aux pupilles
de l'école. Lettre relative à l'éclairage pu-
blic. Réponse de la C^{ie} des chemins de Fer
Paris Orléans.

Déplacement
du chemin
de Courtabouff
N^o 11

M. le Maire expose au Conseil que pour
les besoins de l'exploitation de sa carrière
il lui est nécessaire de déplacer une partie
du chemin rural N^o 4 à Courtabouff.

M. le Maire étant intéressé dans l'affaire,
se retire de la salle des séances.
Le Conseil

Considérant le bien-fondé de la demande
de M. Rapostolle de l'intérêt qui s'attache
à ne pas entraver le travail de son industrie
qui occupe une partie des ouvriers de la
localité et des environs.

Considérant que les relations d'Ornay à Cour-

tabœufs établissent par la partie du nouveau chemin qui s'en est créé à cet effet, en 1906, et qui relie le chemin de Courtabœuf, à celui de la Cypresse.

Considérant que le nouveau tracé proposé n'apportera pas de perturbation dans les relations d'Orsay à Courtabœuf, et recouvrira celles de Villebon.

Qu'il le rapport, en date du 5 Juin 1919, établi par la Commission des chemins.

Accepte le déplacement du chemin rural N° 4 d'Orsay à Courtabœuf, sous les conditions suivantes :

Pendant la durée de dix années, à dater de ce jour, M. La postolle entretiendra à ses frais, le sol dudit chemin, et relèvera tous éboulements et affaissements du sol, et des talus; il pourra en niveler légèrement l'assiette dans le sens de l'amélioration des courbes, comme il pourra en modifier le profil dans le sens de la diminution des rampes et pentes.

La circulation actuelle n'étant ni active ni fréquente, et ce chemin étant plutôt une promenade dominant la vallée, l'élargissement régulier à 5 mètres, ne sera pas exigé, mais il pourra l'être quand bon semblera à la Commune d'Orsay.

Le pont construit par M. La postolle est suffisamment résistant pour les besoins du moment. Il sera entretenu et consolidé par M. La postolle quand les circonstances l'exigeront, et ce jusqu'à la fin de l'exploitation de la carrière.

M. La postolle est autorisé à placer sur ledit chemin, toutes voies de chemin de fer, qu'il jugera utiles à l'exploitation de sa carrière; il pourra aussi traverser momentanément ledit chemin, pour l'établissement de tranchées, chemins à voies ferrées, mais tous les travaux qui en résulteront seront à sa charge, comme toutes les responsabilités découlant desdits travaux.

Assistance aux femmes en couches

f^e Mahé habitant Orsay depuis sa naissance, son mari militaire, aucunnes ressources. admis en 1^{re} partie.
f^e Félicité Martens habitant Orsay depuis sa naissance, aucunnes ressources admise en 1^{re} partie

Assistance aux vieillards

f^e Juy née Malacourand habitant Orsay depuis le 12 Novembre 1918, et précédemment Villepinte, Seine St. Denis, ayant eu 4 enfants. Admise en 3^e partie.
Jane Eugène Racoury née le 14 Juin 1849, habitant Orsay depuis sa naissance, sans ressources, ne pouvant travailler, admis en 1^{re} partie.

Assistance aux familles nombreuses

f^e Félicie habitant Orsay depuis le 12 Novembre 1918, ayant 11 enfants, aucunnes ressources, admis en 1^{re} partie.

Citations

4045 Régiment d'Infanterie
Est cité
le soldat de 2^e classe Erckmops Jean classe 1915 M^{le} 1730 g. compagnie.
Excellent soldat, très brave, s'est magnifiquement conduit pendant les attaques du 11 et 12 Août 1918 et plus particulièrement du 30, où il a été grièvement blessé aux épaules le 12 Septembre 1918
Le Colonel : Signature illisible.
Le chef de Bataillon d'Infanterie commandant le 16^e Bataillon de chasseurs à pied cite à l'ordre du 1^{er} Bataillon, le nommé Cussard Charles Numéro Matricule 3321. Notifié la citation l'est monté très courageusement à l'attaque du 1^{er} Novembre 1918.
Lecture faite, les Membres présents ont signé

a la suite
ce Vogel B. Chateau Leyre
Recevez Préjouis A. Girard Salin

Session d'Avril 1919.

Convocation.

Du mardi 19 Août 1919.
Convocation du Conseil municipal pour le
Dimanche 24 Août, à 9 heures du matin,
à la Mairie, pour la tenue de la session
d'Avril.

Le Maire.
Et Dubouché

L'an mil neuf cent dix-neuf, le Di-
manche 24 Août, à 9 heures du matin, le
Conseil municipal d'Orsay, régulièrement
convocqué, s'est réuni dans la salle de ses séances
sous la présidence de M. Epastolle, Maire,
pour la tenue de la session ordinaire du
mois d'Avril.

Sont présents M. M. Epastolle, Maire, Charbon
Égros, adjoint, Olivier, Écuyer, Géoquin, Gi-
rand et Moyelle

Sont absents M. M. Dreu, Jacquay, Croisé,
Bisson, Feltier, Camille, Émérique et Agassus
Aul démissionnaire.

M. Girard est élu secrétaire, puis il donne
lecture du procès-verbal de la précédente séance,
lequel est adopté sans observation.

Demande Allorge

M. le Maire présente au Conseil une demande
de M. Allorge, titulaire d'une agence de lo-
cations, par laquelle il sollicite l'autorisation
d'installer un bureau sur un terrain com-
munal, situé Rue Elisa Desjardins.

Le Conseil est d'avis de ne pas autoriser l'érec-
tion d'une construction à cet endroit-là.

Crédit des fêtes.

M. le Maire expose que le crédit des fêtes est
insuffisant, par suite de dépenses supplé-
mentaires survenues dans le cours de l'exercice.

Le Conseil vote une somme de 700^{fr}, qui sera

prélevée sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Hospice de Versailles

Le Conseil vote la somme de 275^{fr} à prélever sur l'approbation préfectorale, sur les fonds libres de l'exercice en cours, pour couvrir les frais de séjour ^{des} à l'hospice de Versailles, par le nommé Desgeorges Buret, journalier à Orsay.

Mandats Ergon

Il est déposé au Bureau, des mandats de paiement présentés par M. Ergon Ergeron Ergeron, dont le détail suit :

31 Janvier 1904	Traitement des Médecins & 2	Chirurgiens	33 ^{fr} 33
- id -	Constitutions de décès		9.
31 Décembre 1906	- id -	- - - -	9.
31 Décembre 1912	- id -	- - - -	10.
31 Décembre 1914	- id -	- - - -	10.
		Total	71.33

Le Conseil est d'avis de voter la somme de 71^{fr} 33 sur les fonds libres de l'exercice 1919, pour le solde des mandats Ergeron Ergeron Ergeron, mais non touchés par M. le Docteur Ergeron, décédé.

Nomination des délégués, pour établir la liste des électeurs à la chambre et au Tribunal de Commerce

M. Ergeron Ergeron et Ergeron sont nommés, pour les modifications nécessaires, à la liste des électeurs de la chambre et du Tribunal de Commerce.

Demande Daudron

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Daudron, porteur de dépêches; par laquelle il sollicite une augmentation de traitement. Le Conseil est d'avis de l'accorder une somme de 100^{fr} pour 1919, à titre d'indemnité de vie chère, laquelle somme sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1919.

Caveau provisoire Demande Esage

M. le Maire communique au Conseil une demande en dégrèvement des frais de séjour dans le caveau provisoire du corps de M. Esage, faite par M. Esage père, l'Esquieu d'Antigny, près Paris (Seine). Considérant que le sus-nommé est père de 7